

Fonction publique Territoriale

ATTACHÉ TERRITORIAL (CATÉGORIE A)

Admissibilité

- **Épreuve écrite n°1**

Composition portant sur un sujet d'ordre général relatif à la place et au rôle des collectivités territoriales dans les problématiques locales (démocratie, société, économie, emploi, éducation/formation, santé, culture, urbanisme et aménagement, relations extérieures...).

- **Épreuve écrite n°2**

Rédaction d'une note ayant pour objet de vérifier l'aptitude à l'analyse d'un dossier soulevant un problème d'organisation ou de gestion rencontré par une collectivité territoriale.

Option A - Administration générale

Option B - Gestion du secteur sanitaire et sociale

Option C - Animation

Option D - Urbanisme et développement des territoires

Option E - Analyste

Admission

- **Épreuve orale n°1**

Entretien visant à apprécier, le cas échéant sous forme d'une mise en situation professionnelle, vos connaissances administratives générales et votre capacité à les exploiter, votre motivation et votre aptitude à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois, notamment dans la spécialité choisie

- **Épreuve orale n°2**

Épreuve orale obligatoire de langue étrangère comportant la traduction, sans dictionnaire, d'un texte suivie d'une conversation dans la langue choisie : allemand, anglais, espagnol, italien, grec, néerlandais, portugais, russe et arabe moderne

RÉDACTEUR TERRITORIAL (CATÉGORIE B)

Admissibilité

- **Épreuve écrite n°1**

Rédaction d'une note à partir des éléments d'un dossier portant sur des notions générales relatives aux missions, compétences et moyens d'action des collectivités territoriales.

- **Épreuve écrite n°2**

Réponse à une série de questions portant sur l'un des domaines suivants :

Option A - Les finances, les budgets et l'intervention économique des collectivités territoriales

Option B - Le droit public en relation avec les missions des collectivités territoriales

Option C - L'action sanitaire et sociale des collectivités territoriales

Option D - Le droit civil en relation avec les missions des collectivités territoriales

Admission

- **Épreuve orale**

Entretien ayant comme point de départ un exposé sur votre formation et votre projet professionnel et permettant au jury d'apprécier votre capacité à vous intégrer dans l'environnement professionnel au sein duquel vous êtes appelés à exercer vos fonctions, votre motivation et votre aptitude à assurer les missions dévolues au cadre d'emplois.

